

ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH

Une coalition culturelle pour une Europe citoyenne

Etude réalisée
dans le cadre
de la conférence "Brussels Conversations 2012"

Par Patrice Meyer-Bisch, de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels , Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme, Université de Fribourg (Suisse) et Chaire UNESCO
et

Par Raymond Weber, président de l'Association Marcel Hicter pour la Démocratie Culturelle

SEPTEMBRE 2013

Dans le cadre de l'année européenne, de la citoyenneté, l'Association Marcel Hicter a organisé, en collaboration avec la *European House of Culture*, la conférence "Une Coalition Culturelle pour une Europe des citoyens" (Brussels Conversations, 16 et 17 novembre 2012).

Les débats portaient sur l'avenir du projet européen et du rôle que le citoyen doit pouvoir jouer pour transformer ce projet en réalité. Développer la citoyenneté en Europe constitue un des points essentiels qui devait être traité lors de "2013, Année Européenne des Citoyens". La *Coalition Culturelle pour une Europe des citoyens* est convaincue que la clé pour renforcer cet esprit citoyen réside dans la culture. Les contextes culturels des citoyens européens sont partie intégrante de ce processus qui marquera le passage d'actions essentiellement nationales à des processus européens pour résoudre les problèmes complexes de la vie contemporaine. Cette dynamique doit permettre aux citoyens de jouer un rôle plus déterminant.

Cette étude est constituée par un ensemble de deux textes analysant cette problématique et qui ont été présentés par leurs auteurs respectifs dans le cadre de la conférence:

- Raymond Weber, Président de l'Association Marcel Hicter (FMH)
- Patrice Meyer-Bisch, Observatoire de la diversité et des droits culturels, Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme, Université de Fribourg (Suisse) et Chaire UNESCO

I. Les droits culturels, fins et moyens des démocraties?

La protection et la réalisation des droits culturels, condition de toute citoyenneté

Par Patrice Meyer-Bisch¹.

Argument

La citoyenneté européenne n'est pas d'abord une question de sentiment d'appartenance mais de volonté comme pour toute communauté politique: il s'agit de considérer un nombre défini de valeurs, qui ne sont pas seulement des idéaux mais des modes concrets de fonctionnement, comme un bien commun qui engage. Tels sont les droits de l'homme. Notre constat est que ces droits, libertés et responsabilités, quoiqu'on en dise, ne sont pas du tout assez clairs. Ils sont interprétés d'une façon si variée, si partielle, voire anarchique, que cela met en jeu leur cohérence, nécessaire à toute dynamique démocratique. Mon hypothèse est que le peu d'importance accordée jusqu'à maintenant aux droits culturels à l'intérieur du système des droits de l'homme, est un vide doctrinal aux conséquences concrètes beaucoup plus graves qu'il n'y paraît. Le droit de participer à la vie culturelle, avec tous les droits, libertés et responsabilités qu'il implique, est une condition trop méconnue pour la réalisation de chaque droit de l'homme et de démocraties réellement participatives. Comment participer aux valeurs communes de la nation et de la communauté européenne, si on ne prend pas part à la culture de ces valeurs, à la connaissance et au développement des ressources culturelles

présentes sur les territoires comme à la connaissance d'autres patrimoines et d'autres traditions démocratiques ? (1) Il ne peut y avoir d'appropriation du lien politique sans sa lisibilité. En ce sens les droits de l'homme constituent la grammaire de toute politique démocratique, au sein de laquelle il est indispensable de préciser la fonction des droits culturels. Garantissant l'accès de chacun aux ressources culturelles qui lui sont nécessaires, les droits culturels ont un "effet de levier" sur l'ensemble des autres droits humains, et donc sur un développement d'une citoyenneté intégrant toutes les dimensions de la participation (2). Les droits culturels garantissent que les autres droits humains, notamment ceux qui constituent les procédures démocratiques (l'ensemble des libertés civiles), soient réellement adaptés à la diversité des personnes et des situations. En d'autres termes, les droits culturels ne sont pas seulement des fins, mais aussi des facteurs et des moyens du développement démocratique. Ils permettent de valoriser les capacités des personnes dans leurs territoires, leurs liens sociaux et leurs métiers. Cela concerne aussi bien le développement démocratique aux différents niveaux internes aux nations que la démocratisation des relations internationales, en particulier au sein de l'Europe et avec ses partenaires. L'argument est que le développement des libertés culturelles est condition de la synergie des libertés, lequel constitue le principe démocratique fondamental (3). Cette synergie constitue la dynamique qui tisse et forme un peuple, là où le développement des personnes et des communautés peuvent se mutualiser. (4) Pour transformer cette approche en stratégie, il convient d'identifier des indicateurs de connexion, démontrant la fécondité de l'interdépendance entre les fins et les moyens (5).

1. Les facteurs culturels de la cité européenne

Réfléchir sur l'état de la démocratie et des droits culturels en Europe, c'est tenter de montrer le lien entre une situation et des normes de fonctionnement, définies comme des normes, ou

1. Patrice.Meyer-Bisch@unifr.ch, Observatoire de la diversité et des droits culturels (www.droitsculturels.org), Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme, Université de Fribourg (Suisse) et Chaire UNESCO (www.unifr.ch/iiedh)

des seuils, de libertés. Pourquoi le niveau d'effectivité des droits culturels conditionne le degré de démocratie d'une communauté politique ? Alors que le culturel apparaît à beaucoup comme une sorte d'habillage, un ajout symbolique, certes non négligeable pour le « sentiment d'appartenance », ou comme le rappel du contenu humaniste de l'idéal européen des lendemains de guerre, il nous apparaît que les facteurs culturels sont concrètement au principe de la légitimité et donc de l'acceptabilité d'une organisation politique. La thèse est que les dimensions culturelles de la citoyenneté et des politiques est ce qui permet d'adhérer dans tous les sens du verbe :

- le projet adhère aux personnes, à leurs tissus sociaux dans la diversité des habitants et des territoires ;
- les personnes adhèrent à un projet politique car le sens leur est accessible, et ils peuvent en accepter les responsabilités à l'égard de leurs propres droits et libertés comme à ceux d'autrui.

A l'heure où la crise économique, nous devrions dire la crise économique-politique, frappe de plein fouet, non seulement les pays le plus pauvres de l'Europe, mais les populations les plus démunies où qu'elles soient, l'optimisme n'est pas de mise. L'Europe est en marche, nous l'espérons tous, mais avec des zones graves de non droit, et elle laisse des exclus sur le bas côté avec des morts. Ce n'est pas qu'une question de défaut de solidarité, d'un pactole qui ne serait pas équitablement partagé, mais d'un sous-développement de gouvernance démocratique, qui se traduit par d'énormes gaspillages de personnes et de ressources multiples. Les personnes et leurs familles démunies, ne sont pas seulement victimes des désordres qui perdurent et s'aggravent, elles en sont aussi les témoins : elles montrent les non sens et les défauts de fonctionnement, elles sont sans voix et pourtant ce sont elles qu'il faut entendre pour élever le niveau de nos démocraties. La responsabilité de chaque citoyen, à titre individuel et à titre collectif, est de se hausser à la hauteur de la responsabilité à l'égard des plus pauvres, ceux qui révèlent les questions de fondamentales, à la fois urgentes et

durables.

Le déficit démocratique n'est donc pas seulement européen, il est au niveau de chacune des nations qui composent la communauté. Travailler l'unité par-dessus implique une reprise à la base au niveau des habitants, et pas seulement des citoyens car la distinction entre citoyens et immigrés est moins nette qu'avant, surtout au regard des droits de l'homme. Il n'est pas possible d'élever l'échelle de gouvernance sans modifier les niveaux de base dans chaque pays et dans chacun de ses pouvoirs « locaux ». Quel est le rôle du culturel dans cette refondation ? Le culturel est ce qui relie les hommes entre eux, et avec les ressources de leurs milieux : c'est la base de toute participation. Définir la place de la culture dans l'Union européenne implique une opération de refondation de démocraties que l'on pourrait désigner comme des « démocraties culturelles » si ce n'était pas un pléonasm. En premier, il ne s'agit pas de « la culture » comme si c'était une entité pour elle-même, nationale, ou européenne composée, mais de la culture de quelque chose, de l'un ou l'autre domaine, de l'une ou l'autre activité. En second lieu et dans le même sens, il ne s'agit pas du « secteur culturel », parmi les autres secteurs, économique, social, écologique ou politique. Précisément, il convient de s'interroger publiquement, sur les liens entre politiques culturelles et cultures politiques, de façon à remettre les savoirs au centre de la dynamique démocratique. Dans cette logique de réciprocité propre à la pensée systémique, on pourra plus spécifiquement penser le rôle de chaque domaine culturel (arts, langues, patrimoines, sciences, sports, éducation, communication, éthique générale) comme producteur spécifique de sens commun. Les politiques en faveur de ces domaines compris comme fondamentaux doivent rapporter du sens politique : des capacités de participation, au sens fort de co-pilotage, démocratique.

Mais le même raisonnement vaut pour le lien entre le culturel et les autres domaines. Un large débat public, sur l'économie de la culture au sens large (comprenant les domaines précités, en particulier l'économie de la science, de l'éducation, des patrimoines)² oblige à élaborer quelques uns des

2. Ce débat a été à peine introduit par les instruments de l'UNESCO, et s'est immédiatement réduit au domaine culturel au sens étroit, comme au niveau européen, il ne concerne pratiquement plus que les "industries culturelles". C'est un véritable angle mort sur l'essentiel.

fondements d'une nouvelle culture de l'économie, celle dont on a urgemment besoin, une économie qui respecte et valorise bien mieux les biens communs. Il ne peut y avoir de communauté politique fondée sur des principes universels sans une communauté économique également fondée sur les mêmes principes. Il s'agit en l'occurrence, au sein du système des droits de l'homme, des droits économiques : les droits à la propriété et au travail, insuffisamment analysés en logique économique. C'est plus évident encore pour les politiques environnementales : les habitants à titre individuel, comme tous les acteurs privés, publics ou civils ne peuvent respecter et valoriser leur environnement que dans la mesure de leur connaissance. Une politique qui vise les ressources culturelles des territoires produit du sens qui permet d'élaborer des politiques environnementales plus exigeantes, plus équilibrées et plus participatives, parce que plus savantes. Que dire enfin des politiques sociales ? Les travailleurs sociaux sont de plus en plus désemparés et démunis devant les drames humains qui se multiplient en temps de crise. Chacun perçoit, plus ou moins confusément, qu'il ne s'agit pas simplement d'un manque de ressources, mais d'énormes gaspillages à tous niveaux et donc d'injustices. Chaque plainte sociale est en même temps une plainte culturelle. Une politique qui vise précisément les liens entre le culturel et le social sera à la fois plus préventive et plus restauratrice, et donc plus efficace. Mais en outre elle fera remonter une intelligence du lien social non réduites à des logiques redistributives de solidarité, mais valorisant les réciprocitys et les responsabilités entre tous les acteurs dans le respect et la valorisation des réseaux sociaux (bien avant que ce terme soit remis à la mode par NTIC). C'est au sein de chacun de ces domaines que se fonde, s'éprouve, et devrait se faire, le politique.

Quelle est la place de « la culture » dans la construction européenne ? La question se transforme ainsi : quels sont les fondements et les dimensions culturels de chaque domaine du politique ? C'est cette question qui contient les capacités de citoyenneté, et qui cherche à tracer les voies concrètes d'adhésion de chaque

personne habitant l'Europe, à l'ouvrage politique. Il ne s'agit pas seulement du « vivre ensemble », mais de vivre en communauté politique. Il ne s'agit pas seulement de solidarité dans la répartition des efforts et des bénéfices, selon une vision essentiellement utilitaire. Celle-ci est importante, mais elle ne suffit pas. Une culture politique est une culture des réciprocitys, et pas seulement de la solidarité. La différence est dans la compréhension que nos libertés ne s'arrêtent pas là où commencent celles des autres, mais elles y commencent. Pour être pleinement individuelles, les libertés impliquent le partage de valeurs communes. Dit autrement, une communauté démocratique n'est pas seulement fondée sur la tolérance à l'égard des diversités culturelles, elle les recherche et les valorise comme son patrimoine et sa ressource : son intelligence des situations comme des objectifs. Ce n'est pas une culture qui est nationale, c'est une nation qui est responsable de l'effectivité des droits culturels de ses citoyens et de ses résidents. Mais pour développer ce point, il est essentiel de préciser le rôle « grammatical » des droits de l'homme dans un espace démocratique, celui-là même qui se définit par l'écriture progressive des droits, libertés et responsabilités.

2. Les droits culturels au centre de la grammaire démocratique

Dans les instruments internationaux, les droits de l'homme, fondés sur la nécessité de respecter, protéger et promouvoir la dignité humaine, sont actuellement interprétés selon trois principes constitutifs : universalité, indivisibilité et interdépendance, celle-ci impliquant l'interdiction de hiérarchiser entre les droits. Il ne s'agit donc pas, ou plus, d'une liste de normes à géométrie variable, même si bien des Etats et bien des auteurs continuent de les considérer ainsi, mais d'un véritable système qui, à terme, doit devenir de plus en plus contraignant. Cet ensemble peut être interprété en démocratie comme une « grammaire du politique » : ils structurent et authentifient les sujets, leurs actions et

interactions, et déterminent des règles et seuils de coordination.³

- *Au niveau substantiel*, cette grammaire place les personnes, sujets de droits et leurs actions, au centre, considérant que chaque droit, qu'il soit civil, culturel, écologique, économique, politique ou social est un vecteur de développement personnel et aussi d'équilibre des systèmes (civils, culturels, écologiques, économiques, politiques et sociaux). Chaque droit de l'homme peut ainsi être compris comme un «conducteur de capacités»⁴, au niveau individuel et social, une capacité de conjonction.
- *Au niveau procédural*, chaque droit, assure des libertés et des responsabilités qui structurent les espaces de débat et de décision traversant tous les acteurs sociaux dans une démocratie forte. Les libertés civiles et politiques ne s'ajoutent pas à des principes démocratiques telles les élections et la séparation des pouvoirs, elles les constituent. Cela se vérifie aussi pour les libertés culturelles qui sont principes et fin du croisement des savoirs, comme les libertés économiques pour tous sont principes et fin des structures de marché lorsque celles-ci sont politiquement ordonnées ; on en est encore loin.

Si les libertés, respectueuses des droits de tous sont au principe de tout développement démocratique, cela oblige à porter une attention particulière aux conditions d'exercice, et donc de légitimité de libertés « instruites » de leurs responsabilités. Cette thèse est classique mais elle n'est pas assez systématiquement exploitée et vérifiée. Mon propos consiste, à situer la spécificité des droits culturels au sein de cette grammaire

universaliste.

Il ne saurait être question d'opposer les droits culturels aux autres droits de l'homme, à moins de s'interdire toute compréhension de l'accès aux exigences universelles dans la singularité des milieux. Les droits culturels font classiquement partie des droits de l'homme. Partant de la conception large et transversale de la culture adoptée par l'UNESCO depuis 1982⁵, nous pouvons définir les droits culturels comme « les droits d'une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité, d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification.⁶ Ce sont les droits qui autorisent chaque personne, seule ou en commun, à développer ses capacités d'identification, de communication et de création, en accédant aux savoirs. Comme tous les autres droits de l'homme, les droits culturels garantissent à chacun le droit, la liberté et aussi la responsabilité de participer à du lien social digne. Leur spécificité est de préciser que la valeur de ces liens repose sur l'importance de savoirs appropriés et partagés.

L'exercice des droits culturels garantit la valorisation des liens entre les personnes et leurs milieux. Cela signifie le respect :

- de l'identité des personnes et des communautés et de la spécificité que peut apporter chaque acteur ;
- de leurs libertés et capacités de choisir leurs valeurs dans le respect des droits d'autrui, ainsi que les ressources culturelles qu'elles estiment nécessaires pour exercer leurs droits, leurs libertés

3. Voir du Document de synthèse 19 de l'IIEDH, 2010 : Approche basée sur les droits de l'homme en développement, notamment le §1 : <http://www.unifr.ch/iiedh/fr/publications/ds> (version anglaise également).

4. « La question est souvent posée de savoir si la libre participation politique ou le droit à l'opposition sont, ou non, des 'conducteurs' – au sens que revêt ce terme en électricité – du développement », Amartya Sen, Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté, Paris, 2000, Odile Jacob, p. 57. (Development as Freedom, 1999).

5. Cette définition est reprise, à quelques détails près, dans les deux instruments récents, notamment : la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

6. P. Meyer-Bisch, M. Bidault, Déclarer les droits culturels, Commentaire de la Déclaration de Fribourg, Zurich, Bruxelles, 2010, Schulthess, Bruylant, Paragraphe 0.12. p.17. La Déclaration de Fribourg, texte proposé au débat public à partir du 7 mai 2007, rassemble et explicite les droits déjà reconnus de façon dispersée dans de nombreux instruments : <http://www.unifr.ch/iiedh/fr/recherches/cultural>. Voir aussi le dossier « débat » qui lui est consacré dans la Revue Droits fondamentaux (en ligne), 2007 - 2008 : www.droits-fondamentaux.org. Pour une rétrospective historique du développement des droits culturels au niveau international et dans le système des Nations Unies, se référer à Mylène Bidault, La protection internationale des droits culturels, éditions Bruylant, Bruxelles, 2009. L'Observation générale 21 que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (20 novembre 2009. E/C.12/GC/21) a consacrée au droit de participer à la vie culturelle y comprend l'essentiel des droits culturels reconnus dans la Déclaration de Fribourg. Voir aussi les rapports de l'experte indépendante dans le domaine des droits culturels, Farida Shaheed : www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/SRCulturalRightsIndex.aspx

et leurs responsabilités ;

- de leurs libertés et capacités de participer et de s'organiser selon des structures et institutions démocratiques les mieux appropriées.

Les droits culturels sont des liens multifonctionnels : ils garantissent des accès, dégagent des libertés et identifient des responsabilités accrues. En garantissant des accès aux autres et aux œuvres, les droits culturels permettent le *croisement des savoirs*, sans lequel un homme n'est rien à ses propres yeux comme aux yeux des autres. En outre, les droits culturels garantissent que les autres droits de l'homme, notamment ceux qui constituent les procédures démocratiques (l'ensemble des libertés civiles), soient réellement adaptés à la diversité des personnes et des situations. Ils permettent de valoriser les capacités des personnes dans leurs territoires, leurs liens sociaux et leurs métiers. Les libertés civiles ne deviennent réelles que si elles ont un contenu culturel. Qui peut exercer sa liberté de conscience et de religion, s'il n'a pas une connaissance assez profonde de la, ou des, traditions religieuses concernées ? Qui peut participer à la vie politique s'il n'a pas connaissance de l'histoire de son pays, de sa région de sa commune, des mixages constants de population et des principales controverses ?

Si les analyses précédentes sont correctes, le culturel est alors compris au cœur du système des droits de l'homme, là où se joue l'indivisibilité et l'interdépendance. C'est pourquoi Joseph Wresinski peut affirmer : « *L'action culturelle est effectivement primordiale. Elle permet de poser la question de l'exclusion humaine d'une manière plus radicale que ne le fait l'accès au droit au logement, au travail, aux ressources ou à la santé. On pourrait penser que l'accès à ces autres droits devient inéluctable, lorsque le droit à la culture est reconnu.*⁷ » La formule est la plus révolutionnaire qui soit ; si elle est vraie, ce que je crois, elle modifie considérablement la perspective dominante : non seulement les droits culturels sont au même

niveau fondamental que les autres droits humains, mais ils ont aussi une fonction transversale spécifique de «conducteur». La démonstration peut se faire par les capacités. Les droits culturels protègent l'*acte d'identification* par lequel chacun reconnaît et voit reconnaître ses capacités d'épanouissement personnel en liaison à autrui et à des œuvres, par l'appropriation de références culturelles : celles-ci sont autant de lieux et de moyens de communication (langue, religion, art,..) si elles sont comprises comme autant d'espaces de débat. *Cet acte est donc une condition pour l'exercice de tout autre droit.* Il signifie cette capacité d'interface entre soi et les autres par les œuvres, interface sans laquelle l'individu est esseulé, tronqué de ses propres membres, *désœuvré*⁸.

L'argument à présent est celui-ci : pour que la synergie des libertés, constitutive d'une communauté politique libre puisse se développer, il est nécessaire que les libertés s'instruisent de façon permanente, se cultivent mutuellement. Rien de plus classique. Et pourtant les droits culturels restent sous-développés.

3. La culture des libertés ou l'amplitude des choix

Qu'est-ce qui constitue l'indivisibilité des libertés ? Pourquoi ne sont-elles pas seulement concurrentes, selon l'opinion la plus répandue ? Sans doute, parce qu'il n'y a pas de liberté réelle sans les savoirs nécessaires à leur exercice responsable. Or cette responsabilité consiste essentiellement à *tenir compte* des libertés d'autrui: pas seulement à les respecter, mais à les rechercher. Entre concurrence et coopération, il apparaît que le lien, l'objectif commun, est la réciprocité dans l'exercice des libertés, fondée sur le croisement des savoirs. La liberté de chacun ne s'arrête pas, mais commence, là où commence celle d'autrui. Chacun peut se comprendre comme co-responsable, mais il convient aussi de parler de « co-liberté »: nous ne sommes pas des êtres d'abord libres à titre individuel puis responsables

7. Joseph Wresinski, Culture et grande pauvreté, Editions Quart-Monde, Paris, 2004, p. 40. L'auteur fut le fondateur d'ATD Quart Monde, ONG qui œuvre au service des droits de l'homme des personnes et de leurs familles en situation d'extrême pauvreté.

8. J'ai développé cet argument notamment dans : Les droits culturels ou le renforcement des capacités personnelles, in Droit de cité pour les droits économiques, sociaux et culturels : la Charte québécoise en chantier, Bosset, Lamarche (éds.), Montréal, 2011, Editions Yvon Blais, pp. 299-330.

les uns des autres ; nous recevons des capacités de liberté au fur et à mesure de la vie : les libertés se donnent mutuellement.

L'argument consiste à considérer les libertés comme des capacités qui ne peuvent être comprises que dans un « système de libertés instruites », un système dont la richesse est assurée par la fécondation mutuelle des savoirs, ce qui la distingue d'une jungle des libertés. Cela n'enlève rien au caractère potentiellement anarchique des libertés, leurs capacités à contester les ordres et désordres établis, car il n'y a pas d'autorité supérieure. L'ordre – l'information du système - est ici construit par l'activité de tous les acteurs : personne n'étant en mesure, ni de droit ni de fait, d'assurer la cohérence de ce système en ébullition. La recherche constante d'une dynamique ordonnée⁹ est nécessaire pour valoriser les complémentarités aussi bien que les contradictions. Cela signifie qu'une liberté ne s'analyse pas toute seule, mais dans une relation d'équilibre ou de valorisation avec d'autres libertés ; cette relation n'est pas irénique, elle implique de difficiles coopérations et des concurrences. Ainsi pour toute activité humaine, on devrait en principe pouvoir faire un « bilan » (*bilancio* = balance) des libertés.¹⁰ Deux types de balances sont nécessaires : entre toutes les libertés, d'une personne ou d'une collectivité, entre les libertés des uns et des autres.

L'exercice des *libertés* en recherche de savoir, permet d'intérioriser et de valoriser les contradictions. Cynthia Fleury développe de façon précise l'opposition entre vertu et pathologies démocratiques. « Pour la démocratie, le danger réside dans le fait de croire que le Mal se situe à l'extérieur d'elle-même. La vertu démocratique et sa valeur résident, en ce sens, dans la conscience des forces contradictoires.¹¹» Les contradictions entre les libertés sont leur principe d'élévation mutuelle, selon la logique dialectique, si et seulement si, les savoirs s'entrechoquent selon des procédures ouvertes, suivant les règles démocratiques, à savoir le « jeu » des droits,

libertés et responsabilités. La vertu se développe par cette élévation, provoquée par l'exercice réciproque de libertés en recherche de culture. La « sécurité démocratique » trouve son principe dans la dialectique interne des libertés et non dans un rapport autoritaire dressé contre des ennemis réputés extérieurs à son identité nationale, au dedans et/ou en dehors de ses frontières. Une pathologie démocratique est comme une faute de grammaire, un populisme ou un autoritarisme qui ignore les règles de liaison entre les libertés. Je définirais cette pathologie politique comme un usage inculte des libertés.

Il ne s'agit pas seulement de tolérer la diversité culturelle ou la diversité d'opinion, mais de les rechercher comme des facteurs de richesse, pour autant que cette diversité soit de qualité. La diversité permet la liberté de choix, la qualité des références permet une liberté d'être ou d'épanouissement à travers une discipline culturelle maîtrisée. On peut distinguer deux types de diversités, en extension et en compréhension :

- *en extension* se trouve la multiplicité des choix possibles, ce qui signifie une multiplicité d'accès (au double sens d'accès physique aux œuvres et de formation : capital culturel objectivé et capital culturel incorporé, au sens de Bourdieu) ;
- *en compréhension*, signifie la qualité des références culturelles et de leur accès, plus ou moins cultivé, ou développé.

Ces deux types définissent deux dimensions de *l'amplitude de choix* dans la mesure où elles sont en interaction, car c'est la qualité de l'appropriation d'une ressource culturelle qui permet et valide pour le sujet, seul ou en commun, la comparaison et le choix. Plus grande est l'extension des choix possibles, plus fort est le risque pour le sujet d'être déconcerté. Plus grande est la compréhension des choix, à savoir l'intelligence de ressources culturelles de qualité, plus grande est la probabilité d'un choix fécond. Les deux dimensions se complètent pour former

9. Au sens défini par Mireille Delmas-Marty dans : Le pluralisme ordonné, Paris, 2006, Seuil

10. J'ai développé la dimension économique de cet argument dans : La réciprocité des libertés. De l'équilibre entre concurrence et coopération, in Revue Economique et sociale, 2012, (RES, vol 70, no1, mars), Lausanne, pp. 53-66.

11. Cynthia Fleury. Les pathologies de la démocratie, Paris, Fayard, 2005, p. 260.

les capacités de choix. Dans la conscience et l'exercice de ces capacités se trouve, à mon sens, la source la plus intime de la paix ; celle-ci peut encore être décrite comme une multiple confiance :

- à l'*interne*, expérience de l'amplitude de choix possibles dans sa double dimension (extension et compréhension),
- à l'*externe*, expérience de la disponibilité de ces choix et des échanges, et donc à nouveau d'une double confiance :
 - dans la richesse des valeurs culturelles : les savoirs de toutes sortes,
 - dans le fait que cette richesse est disséminée dans un grand nombre de personnes aptes au dialogue.

Chacun a besoin pour cela de s'appuyer sur des personnes et des institutions d'enseignement et de communication qui lui donnent accès à des œuvres et à leurs diversités et difficultés d'interprétation. C'est pourquoi, le triptyque de droits culturels, information, formation (éducation tout au long de la vie) et participation aux patrimoines, est au principe de la réciprocité des libertés qui élèvent mutuellement leur culture.

4. Un peuple en constitution, ou la culture mutuelle des libertés publiques

Toute communauté culturelle n'est pas spécifiquement politique, même si elle participe de la responsabilité politique, comme cela est le cas, par exemple des communautés scientifiques, quand bien même beaucoup s'en défendent sous prétexte de conserver leur illusoire neutralité face aux défis de la cité. Une communauté politique peut être considérée comme une communauté culturelle qui valorise spécifiquement l'« usage public de la raison », selon l'expression *kantienne*,¹² ce qui signifie la mutualisation des libertés *publiquement protégées*. Il n'y a aucune raison de

dénier à la communauté politique l'adjectif de culturel, puisque les valeurs qui la constituent sont culturellement construites et exprimées en des langues, et des interprétations de l'histoire, des territoires, des droits fondamentaux.

Un peuple, en ce sens, ne désigne pas un groupe comme un état de fait, lié par une « culture nationale » englobante, ou par les aléas de l'histoire. Un peuple est un acte, un ensemble de libertés en interaction par la parole et par l'engagement. Etre peuple, être public, *c'est être en acte de constitution*, au sens juridique du terme : le peuple est l'auteur permanent de la constitution de la nation, et ce n'est pas une fiction juridique car tous ses acteurs, seuls et en commun dans la diversité de leurs organisations, ont la responsabilité commune de donner vie, effectivité, à la loi fondamentale.¹³ La constitution du peuple, sa genèse permanente signifie l'entretien et le développement du « lien politique », celui qui établit et favorise la réciprocité des libertés publiques. Chacun est co-responsable de ce lien multiforme, chacun porte et supporte un, ou plusieurs peuples, selon ses références culturelles et ses moyens. Ce lien de réciprocité est fragile, car chaque liberté apporte sa part de risque : il relève d'une circulation des savoirs en tous sens, de façon latérale (entre contemporains) et verticale (entre générations). La consistance d'un peuple est dans ce multiple lien de filiation culturelle, créateur de « co-libertés ».

Tant que les libertés sont comprises dans une logique de main invisible, comme si l'intérêt général se dégageait immédiatement de la somme des préférences individuelles - au sein d'un système électoral ou au principe des marchés - leur construction culturelle ne peut être comprise.¹⁴ Or, c'est dans la compréhension des conditions qui rendent l'interaction possible que se situe le cœur du problème. Un peuple n'est pas une somme de libertés individuelles, c'est un partage, une confiance mutuelle dans l'usage responsable et instruit des libertés *des autres*. La

12. Kant, Qu'est-ce que les Lumières ?, XI, IV.

13. Ce thème est développé dans : Une souveraineté populaire, originale et fragile, territorialisée et universelle, in La démocratisation des relations internationales, S. Gandolfi, P. Meyer-Bisch, J. Bouchard (ss la dir. de), Paris, 2009, L'Harmattan, pp. 33-48.

14. « Quand on pose les libertés les unes à côté des autres comme des forces qui s'affirment en se niant réciproquement, on aboutit à la guerre où elles se limitent les unes les autres. Elles se contestent ou s'ignorent inévitablement, c'est-à-dire n'exercent que violence et tyrannie. Platon a montré que le tyran n'est ni libre ni heureux. Cet ordre de tyrannie et d'extériorité peut être remplacé par un ordre raisonnable où les rapports entre volontés séparées se ramènent à la participation commune des volontés à la raison qui n'est pas extérieure aux volontés. C'est l'Etat. Il est intériorisation des rapports extérieurs. » (Levinas, Liberté et commandement. Paris, Fata Morgana, (Livre de poche), 1994, p. 55

réciprocité des libertés en quête de savoirs constitue la puissance de devenir peuple en souveraineté. C'est pourquoi la notion de peuple, qui marche, qui parle, qui enfante, qui transmet, et aussi qui se révolte, est si intimement liée à celle de paix : confiance dans les capacités personnelles de porter la chose publique, pour autant que les conditions culturelles de synergies soient réalisées.

C'est beaucoup plus précis que la solidarité, car celle-ci signifie une réciprocité dans les responsabilités, et sur ce point tout le monde peut être d'accord, chacun peut signer un contrat avec des partenaires qu'il méprise. Les mafiosi connaissent aussi la solidarité. La réciprocité des libertés signifie plus : une confiance fondée sur l'expérience partagée que la liberté de l'autre est une ressource qui ne doit être ni méprisée ni réduite. Sa liberté n'est pas quelconque, dans la mesure où elle peut être cultivée et chercher du savoir, d'où qu'il vienne.

La culture démocratique s'exprime aussi par le principe qu'un acteur culturel, privé, public ou civil, qu'il s'agisse d'une troupe de théâtre, d'une école, d'une université, d'un éditeur, d'une maison de la culture ou d'une association patrimoniale, « crée du public », en ce sens qu'il développe des lieux et moyens de réciprocités des libertés dans des espaces publics. Dans une démocratie culturelle, les acteurs culturels sont au premier rang des facteurs de démocratie.

5. Six principes de connexion

Le principe général est l'interaction, afin de réaliser concrètement les meilleures valorisations mutuelles des personnes, des domaines et des acteurs. Plus profondément encore, le maître-mot est sans doute celui de correspondances, avec bien d'autres mots comme celui de résonance : ce lien entre le pluriel des termes qui se répondent et le singulier que réalise leur correspondance.

Pour déployer ce principe stratégique, de création culturelle – sociale, il est possible d'identifier au moins six frontières que nous devons réinterpréter sans cesse comme toute frontière : des lignes de distinction et non de démarcation, des lieux de passage, des lignes de connexion entre domaines, de connexion et d'interaction entre acteurs : personnes et organisations. L'avantage stratégique d'une approche qui n'est pas seulement intersectorielle, mais qui met l'accent sur les connexions, elles-mêmes est que, en prenant un seul secteur, voir un seul public, on s'adresse à l'ensemble du tissu culturel, social et politique¹⁵. Plus profondément encore, le maître-mot est sans doute celui de correspondances, avec bien d'autres mots comme celui de résonance : ce lien entre le pluriel des termes qui se répondent et le singulier que réalise leur correspondance.

5.1 inter-discipline (s)

Les domaines, ou disciplines, culturels se répondent et se fécondent mutuellement. La pratique de chaque discipline à un niveau suffisant permet d'exprimer / réaliser une dimension de la personne qui la réconcilie avec elle-même et augmente ses capacités de lien social. La correspondance entre les disciplines induit une valorisation mutuelle de la puissance libératrice de chaque activité. « Les sons et les parfums se répondent »¹⁶. Le poète, par exemple, est inspiré par la correspondance des matériaux, des espaces et des lumières d'une maison, ou par un tableau, une photo ou l'agencement d'un jardin. Le photographe est impressionné par une imagerie scientifique, le plasticien par des sons, etc.

Il convient de lutter contre la « division » entre les domaines, et de ne pas systématiquement penser, par ex., les arts en les catégorisant (arts plastiques, arts visuels, spectacles vivants, activités du livre, etc.), ni dissocier « beaux arts » des autres « arts ». L'artisanat est un chemin vers l'esthétique, y compris celle de l'art le plus « gratuit » : il convient

15. A titre d'exemple, voir la Recommandation adoptée par l'Assemblée parlementaire européenne, le 24.01. 2012. Celle-ci présente quelques unes des connexions exposées ci-dessous, que j'avais soumises au groupe de rédaction : <http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=18058&Language=FR>. Une première synthèse de ces connexions est publiée dans le Journal de Culture et Démocratie, NO 25 (juillet 2012, Bruxelles) : Politiques culturelles et création sociale, <http://www.cultureetdemocratie.be>. Ils font actuellement l'objet d'une expérimentation concrète dans quatre Départements français, en partenariat avec Réseau Culture 21. Voir www.droitsculturels.org.

16. Un bel exemple, entre mille et un, de résonance mutuelle des arts et des pratiques : « Etre juste de voix, c'est être juste de parole, il y a un lieu /lien intime entre le chant et la parole, car toute parole chante ». « Aurore chante » Association d'anciens toxicomanes. Pour un beau choix d'exemples, voir : Le livre qui chante, Conciliabules : pour l'expression artistique et citoyenne des femmes, Genouilleux, 2011, Ed. La passe du vent.

de valoriser les continuités sans gommer les spécificités. L'inter-discipline est une discipline et aussi une indisciplinatrice créatrice entre les disciplines.

5.2 inter-publics (s)

L'inter-discipline(s) offre en outre une palette de communication et donc une visibilité et une attractivité plus grandes. Cette interaction permet une richesse de correspondances entre acteurs et publics, puisque le public est davantage sollicité par la multiple invitation. Mais il faut considérer ici que le « public » ne désigne pas un groupement passif. Un public est un collectif acteur : il choisit et investit son temps, il se déplace, il interagit, il véhicule la « publicité » (le « bouche à oreille ») et chacun y trouve des ressources pour sa propre créativité. Il a enfin des désirs variés qu'il est important de rejoindre, voire d'aller chercher. Un public est invité à exister par un acteur qui crée un espace public plus ou moins riche, plus ou moins approprié.

L'inter-discipline favorise ainsi la rencontre des publics et valorise le lien social, non seulement entre communautés culturelles caractérisées par leurs origines différentes, mais aussi entre les classes sociales et diverses « communautés de savoir », entre les âges et les statuts sociaux. La rencontre des publics qui ne sont pas seulement côte à côte dans une salle, est un principe fort d'intégration sociale et de croisement de références.

Dit de façon abrupte, une « excellence culturelle », non au sens d'académisme mais de manifestation de valeur, une « sortie de l'ombre » d'une œuvre apte à dynamiser, nourrir et libérer des « publics », tend à une excellence sociale. En ce sens le terme de « public » ne peut pas signifier un groupe passif de consommateurs ou de récepteurs. Un « public » est agi et devient actif, car il est en travail de partage de ressources communes ; il interagit, il participe à une unité citoyenne ; il réalise un fragment de « peuple » au sens de la démocratie. Il ne s'agit pas tant de fabriquer des programmes

pour des « publics-cibles », voire pour des publics marginaux, que d'inviter ces publics à des activités générales de rencontre. Il faut faire et refaire « l'éloge du grand public »¹⁷.

5.3 inter-lieux

Toute activité culturelle est rencontre, à la fois habitation d'un lieu et déplacement, de personnes et /ou d'œuvres. Chaque lieu mérite d'être habité, chaque lieu peut être une invitation. Des activités clairement localisées destinées à des publics choisis demeurent importantes pour développer les disciplines particulières : publics avertis qui se rencontrent en un théâtre ou dans les musées ; élèves qui habitent classes, couloirs et cours d'école ; groupe d'habitants qui animent un quartier.

Mais il est aussi nécessaire de favoriser les lieux mixtes, ceux qui valorisent à la fois les capacités d'un territoire urbain ou villageois et la diversité des publics invités à l'habiter, y passer au quotidien ou à y demeurer le temps d'une fête. Une rue est polymorphe, ce n'est pas qu'un passage ; un commerce n'est pas qu'un distributeur. Cette mixité est cependant une capacité que l'on peut dégager de chaque lieu. La salle des guichets d'une banque peut offrir un site d'exposition original et remarquable.

Quoiqu'il en soit, il s'agit de veiller à la sauvegarde et à l'enrichissement de véritables « éco-systèmes culturels », tenant compte de la double valeur du lieu : habitation / circulation, activité sédentaire / nomade. Toute maison est à la fois accueil et recueil, tout lieu est espace ouvert et territoire approprié pour y demeurer.

5.4 inter-temps (s)

Le travail culturel cumule les temps, il les croise et les féconde mutuellement. Il rassemble passé et futur en un présent porteur de sens. Il permet la capitalisation des savoirs, leur transmission / interprétation dans la continuité de la vie

17. Selon l'expression de Dominique Wolton pour la télévision. D. Wolton, *Eloge du grand public*, Paris, réédition en 2011, Flammarion.

personnelle et dans la filiation des générations. Le travail culturel demande du temps, et permet le lent développement d'un « capital culturel ». L'analyse des activités doit pouvoir cumuler les temps courts et longs, mais aussi la dialectique inhérente au temps: la durée et l'instant qui surgit; la vie au quotidien et le temps de la fête et du festival, instant organisé qui structure et organise le temps social. Les politiques culturelles ont à valoriser les marqueurs du temps, conditions de toute créativité personnelle et sociale.

5.5 inter-institution (s)

Il faut redonner à chaque pièce dans la maison démocratique – chaque institution ou organisation – sa capacité d'hospitalité et de recueil, en repenser les portes. Décloisonner constitue le défi politique à la fois ordinaire et majeur, puisqu'il s'agit de réaliser la meilleure synergie entre les institutions au service des droits, libertés et responsabilités de chacun. Or tout système social a tendance à cloisonner, et ce faisant à (se) stériliser, à (se) vider de contenu. Tous les acteurs culturels sont ici concernés : ils ont une fonction de médiateurs : musées, écoles, troupes de théâtre, universités, médias, ... en général, tout acteur dans la mesure de sa fonction culturelle.

5.6 inter-économie (s)

Il faut aussi sans cesse repenser la «place du marché» au cœur de la cité. L'économie permet la circulation des valeurs par valorisation mutuelle des ressources, dans la mesure où elle est au service des hommes. L'action culturelle dont la mission est de « cultiver » les ressources en leur nouveauté, de créer et entretenir des pépinières, de laisser croître, de sélectionner, réimplanter..., est au cœur d'une économie bien comprise. L'économie est une discipline de la réciprocité organisée, une conscience de la rareté et de la nécessité de l'échange aussi bien que du don. Pour être durable, une activité économique doit respecter et valoriser ses ressources premières – les savoirs dans leur diversité – et, pour être

également durable, une activité culturelle doit trouver sa cohérence économique par la mixité des financements.

Une politique démocratique ne fait pas que respecter formellement des libertés qui préexisteraient en la nature de chacun ; elle les « produit », les cultive, par la richesse d'un tissu d'interactions et de correspondances, entre ordre et désordre. Une politique culturelle est une « culture des libertés » dans tous les domaines du politique. Le contexte économique d'aujourd'hui peut être invoqué pour augmenter considérablement les moyens, et surtout les réflexions stratégiques, pour considérer les facteurs culturels du développement dans toutes ses dimensions.

6. Conclusion

Ces six principes de connexion impliquent tous la clarification de la mission de chaque acteur et du contenu de chaque domaine, dans ce qu'ils ont de propre et dans leurs connectivités. *La réciprocité des libertés doit apparaître concrètement dans la réciprocité des missions, et pas seulement dans leur complémentarité. Nos libertés s'interpénètrent.* Une démocratisation est durable et soutenable lorsqu'un peuple, constitué en communauté démocratique, trouve les moyens d'évaluer et de valoriser de façon permanente toutes ses ressources culturelles, au niveau de chaque personne, comme à celui de ses institutions. Ses ressources lui permettent de développer une souveraineté en prise avec son milieu aussi bien qu'avec les valeurs universelles de la raison. Tel est l'objet des droits culturels, pour chaque personne, seule et en commun, au sein de l'ensemble indivisible des droits humains. En conséquence, interpréter un peuple en constitution démocratique en tant que communauté culturelle politique, ce n'est pas seulement assurer la richesse du lien interne, le développement d'une volonté politique souveraine appuyée sur la culture des libertés, c'est aussi participer au dépassement des clivages entre nations et assurer

la démocratisation des relations internationales et transnationales. Il n'est pas possible de penser développer des démocraties culturelles au niveau national sans le développement d'une démocratisation des relations intra et extra européennes.

Quelle que soit l'unité de communauté politique considérée, mais surtout aux niveaux les plus proches des citoyens, la priorité est d'associer tous les habitants à des processus durables d'observation participative, c'est la condition pour qu'ils s'approprient leurs droits, libertés et responsabilités culturels, et que par là, ils s'approprient la dynamique démocratique dans toutes ses échelles. En observant ensemble, ils se formeront aussi et forgeront leurs propres outils d'information, de formation et développeront beaucoup plus de désir pour toutes les disciplines nécessaires, fins et moyen de l'épanouissement.

II. Culture et Citoyenneté:

Quels enjeux pour l'Europe ?

Par Raymond Weber.

Même si le calendrier maya nous annonce l'apocalypse pour décembre, il est trop tôt pour faire le bilan 2012. Concernant 2011, nous pouvons d'ores et déjà la considérer comme une année marquante à plus d'un titre. Si la nature a rappelé à l'Homme, avec l'accident nucléaire de Fukushima, sa toute puissance, les voix des populations se sont également fait entendre avec force.

Le « printemps arabe »

Ces mouvements d'Afrique du Nord et du Proche-Orient ont été l'occasion d'une interrogation démocratique forte dans la sphère arabo-musulmane d'où elle semblait bannie et aboutiront, espérons-le, à l'émergence de démocraties, fussent-elles d'un autre « modèle » que les nôtres. La rue s'est exprimée – et continue à le faire - dans une protestation profonde, venue de la volonté des femmes et des hommes de se libérer d'une tutelle trop pesante et prendre leur destin en main. Cela fut – et reste - une belle leçon de citoyenneté, face à des communautarismes ethniques ou religieux. Que les partis politiques

musulmans aient gagné les premières élections en Tunisie et en Egypte ne signifie pas la fin d'une espérance démocratique, mais montre que le débat citoyen autour de nouvelles constitutions, de la charia et du rôle des femmes est amorcé. Il sera sans doute long et marqué par des avancées et par des reculs, de manière un peu chaotique.

Le mouvement des indignés

Pour les « indignés », allant de la Puerta del Sol, à Madrid, à la Place Syntagma à Athènes, pour toucher ensuite d'autres villes, la révolte part aussi du sentiment que les limites de l'inacceptable ont été dépassées et que les mesures de rigueur et d'austérité, fussent-elles légales, apparaissent comme illégitimes. Le citoyen souffrant directement – économiquement et socialement – des crises financières est exclu des processus décisionnels concernant tant son présent que l'avenir de ses enfants.

Ce qui impressionne chez les « indignés », ce n'est pas seulement cette résistance au despotisme politique et à l'oligarchie financière, c'est aussi leur imagination créatrice, capables de mobiliser, en une journée mondiale, des Espagnols, des Américains à Wall Street, des Israéliens et des représentants des mouvements démocratiques arabes.

Cette indignation, cette « obligation de crier » (Emmanuel Levinas) peut aboutir à une « indignAction » et constituer un premier pas vers une citoyenneté et une gouvernance redynamisées : le citoyen doit être reconnu dans sa dignité, pouvoir libérer son imaginaire et inventer un nouveau vivre-ensemble.

Le développement durable

L'organisation d'un développement durable pour tous aujourd'hui et demain, fait partie des nouvelles dimensions de la citoyenneté. Même s'il reste présent dans les discours politiques, on peut avoir l'impression que les mesures concrètes, p.ex., contre le réchauffement climatique, ont été les

victimes collatérales des crises financière et économique.

L'Europe a essayé de faire face aux différentes crises – financière, économique, sociale – qui la secouent et qui mettent en question, non seulement la gouvernance de l'Union européenne, mais aussi l'avenir de l'euro, voire d'une Europe ouverte et solidaire. Malheureusement, dans cette « crise systémique », il a été peu question de prospective, de développement durable et de respect des règles démocratiques et des procédures de citoyenneté.

Or, les crises nous placent devant le défi de faire face ensemble aux menaces qui nous touchent et à celles qui touchent la survie de la planète. Cela nous oblige à revoir nos modes de développement – et nos manières de consommer et de vivre –. Cela nous amène aussi à porter un regard critique sur la religion du Produit Intérieur Brut (PIB) et de sa croissance censée répondre à toutes les questions.

Ces crises nous interpellent à quatre niveaux au moins

a. Sommes-nous face à un désordre mondial qui rapprocherait tous les citoyens du monde dans leur impuissance, et dans celle des Etats, devant ce qui nous arrive ?

- Soumission à des mouvements économiques ou financiers de plus en plus incontrôlés ;
- Incertitude profonde sur les conditions environnementales futures de notre vie quotidienne ;
- Mise en cause de nombre d' « acquis sociaux » concernant le temps de travail, les salaires, les retraites et renforcement des inégalités ;
- Crise de la gouvernance européenne et mondiale pour préparer la société de demain ?

b. Sommes-nous en mesure de trouver les formes politiques adéquates à la double nécessité de démocratie ?

- Avec ce que cela implique comme « palabre » et disponibilité de temps, et de supranationalité ;
- Avec une montée en puissance du Conseil

Européen, par rapport à la Commission européenne et au Parlement européen ;

- Avec la nécessité de réagir rapidement, et sans trop étaler toute la diversité des positions des Etats, aux crises ?

c. Quelles sont nos capacités, en tant que citoyens responsables, de nous impliquer directement dans des phénomènes aussi complexes que la crise financière européenne et mondiale ?

- On peut avoir ici l'impression que la citoyenneté européenne n'a avancé que dans l'urgence et sous la contrainte volontaire de l'intérêt collectif immédiat, mais pas à cause d'une dynamique de long terme. Elle n'est, en tout cas, pas comprise par le citoyen qui ne voit pas ce que peut signifier la souveraineté partagée ou la subsidiarité

d. Ce monde de la crise ne représente-t-il pas aussi un kairos à saisir, pour :

- Organiser une gouvernance solidaire, responsable et démocratique
- Réaliser une métamorphose vers une société-monde d'un type nouveau
- Elaborer des modèles d'organisation alternatifs à l'hégémonie, à la fois intégrés et pluralistes
- Mettre en œuvre des principes de : responsabilité, d'espérance, et d'intersolidarité
- Promouvoir l'émergence d'une citoyenneté globale?

Comme l'a dit récemment Edgar Morin : « (il faut) relier la résistance créatrice, l'expérimentation anticipatrice et la vision transformatrice », pour essayer de faire de l'Europe un espace privilégié de création et d'expérimentation, au service d'une vision mondiale du développement humain soutenable.

1. L'Europe des citoyens

L'Union européenne offre, concernant la citoyenneté, un terrain de réflexion concret et original. En instaurant une **citoyenneté de l'Union**,

le Traité de Maastricht donne une autre dimension à la «communauté» européenne. Aujourd'hui, cette citoyenneté est à la fois effective, et toujours en construction, même si elle tarde à s'imposer dans les esprits comme réflexe civique.

Par delà les paradoxes fondateurs d'une Europe de vaste marché intérieur cherchant tardivement à se muer en Europe des citoyens, et même si « l'Europe des Etats » et « l'Europe des Bureaux » restent largement prépondérantes par rapport à « l'Europe des citoyens » (Luc Van Middelaar), la citoyenneté européenne, malgré les balbutiements, est aussi un vrai destin et un grand projet. Comme le souligne Catherine Wihtol de Wenden, elle trace les contours d'une citoyenneté moderne, instrumentale, avec plus de droits que de devoirs explicites, multiculturelle et dépassant le cadre national. Mais elle doit aussi faire face à des résistances liées aux carences de socialisation commune autour d'un projet clairement identifié et aux défis posés par les lignes de fracture entre ceux qui participent d'une civilité européenne déjà vécue et ceux qui, se sentant exclus, développent des identités de repli.

Toujours selon Catherine Wihtol de Wenden, plusieurs principes de citoyenneté coexistent :

- la citoyenneté fondée sur le vivre-ensemble, impliquant la participation concrète aux affaires publiques et, parfois, le multiculturalisme comme dimension implicite de cette définition démocratique ;
- celle bâtie sur le contrat social, dans le sens de la réciprocité entre les droits et les devoirs ;
- celle reposant sur la réciprocité des droits entre Européens communautaires, ce qui délie citoyenneté et nationalité.

Cette citoyenneté européenne, généreuse pour les Européens, mais réservée aux nantis de la libre circulation, s'accompagne d'une restriction des conditions d'accès et de statut des nouvelles catégories de migrants induites par la mondialisation des échanges : demandeurs d'asile, conjoints de mariages mixtes, travailleurs temporaires, clandestins du séjour ou de travail, étudiants.

Le contexte actuel nous invite à reprendre les grands principes qui fondent l'ordre international. Le premier principe nous rappelle que tout être humain a le droit de vivre dignement sur cette planète. Or, les politiques défensives, répressives ou sélectives menées à l'égard des migrants conduisent à une criminalisation du fait migratoire en provenance des pays pauvres, à des violences massives des droits fondamentaux des migrants et instillent dans les sociétés européennes une mentalité de forteresse assiégée qui ouvre la voie à la xénophobie et à toutes sortes de peurs infondées.

Bref, la citoyenneté européenne reste un casse-tête institutionnel et continue à relever d'une problématique politique et philosophique pour une société post-nationale.

Mais, sans une reconnaissance de l'Europe par la culture, l'éducation et les échanges, sans une instruction civique européenne ou des lieux de mémoire européens, la citoyenneté européenne restera en retrait par rapport à la citoyenneté nationale. Il convient donc d'inventer des formes nouvelles d'espace public et de militantisme à partir d'une histoire commune construite dans la diversité et à partir d'une référence constante aux droits de l'homme et à la Charte des Droits Fondamentaux.

On ne peut donc que féliciter la Commission européenne d'avoir pris l'initiative, suite à une demande du Parlement européen, de déclarer **l'année 2013**, année du 20^e anniversaire de la création de la citoyenneté européenne (dans le cadre du Traité de Maastricht, entré en vigueur en novembre 1993), «**Année européenne des citoyens**». Et l'initiative de la présente conférence par la Coalition culturelle pour une Europe des citoyens vise précisément à participer à ce chantier important, notamment en mettant en évidence la contribution des artistes, des acteurs culturels, des arts et des cultures, à une citoyenneté européenne active, participative et dynamique.

L'initiative A Cultural Coalition for a Citizen's Europe

ne veut pas être seulement une discussion théorético-juridico-philosophique. La citoyenneté doit se vivre au quotidien (d'où l'importance de donner des exemples de bonnes ou de mauvaises pratiques). On doit aussi viser à « **démontrer** » **que les arts et la culture, non seulement apportent une « plus-value » à la citoyenneté et à la gouvernance, mais nous permettent de réinterroger ces concepts et de renforcer ainsi la démocratie et les droits de l'homme.**

Pourquoi nous apparaît-il important de souligner cette dimension culturelle de la citoyenneté ?

Parce que :

- seule la culture semble capable de nous faire sortir de la contradiction apparente entre la reconnaissance de la diversité ethnique et religieuse d'une part et la promotion de la démocratie citoyenne d'autre part ;
- c'est en misant pleinement sur la créativité artistique et l'innovation culturelle qu'on peut construire pas à pas une citoyenneté multiculturelle, fondée sur les droits humains, et notamment sur les droits culturels ;
- c'est le travail de la culture dans la transformation sociale et politique qui permet de faire de la citoyenneté autre chose qu'un concept juridique, sans dynamique interne et sans ouverture vers l'Autre et vers l'universel ;
- la démocratie culturelle, en insistant non seulement sur la participation du citoyen, mais aussi sur le développement des « capacités » (Amarty Sen) et sur l'empowerment des plus faibles, « structure » en quelque sorte, non seulement la citoyenneté, mais aussi la gouvernance ;
- la citoyenneté culturelle doit s'exercer à tous les niveaux : niveau local, niveau national, niveau européen, citoyenneté du Monde et de la Terre ;

2. De nouveaux chantiers

Dès lors, de nombreux « chantiers », de pistes de réflexion et d'action s'ouvrent à l'Union européenne et à ses pays membres, pour approfondir ce nouveau paradigme de « culture »

et « citoyenneté ». dans ce document, nous voudrions nous limiter d'esquisser brièvement quatre : culture et démocratie ; culture et développement ; culture comme 4e pilier du développement durable ; culture et éducation/formation à la citoyenneté.

Culture et Démocratie

Malgré des avancées certaines, l'Europe reste marquée par des déficits démocratiques, qui se sont encore aggravés dans la gestion, depuis 2008, de la crise financière et de la crise de l'euro. Alors que la chancelière allemande a parlé - de manière sans doute quelque peu imprudente - de « démocratie conforme aux marchés («marktkonform»), la gestion, par l'Union européenne, de la crise financière a montré non seulement une absence de consensus intellectuel sur la nature de la crise économique et financière de la zone euro, mais aussi un reflux inquiétant de la solidarité politique entre les peuples concernés, ainsi que la faiblesse assez dramatique d'un système institutionnel et d'une gouvernance profondément inadaptés. Bref, la gestion de la crise ne fut guère communautaire (les pratiques intergouvernementales d'ajustement à la marge des intérêts nationaux ont pris le pas sur la méthode communautaire qui favorisait l'expression d'un intérêt général), ni démocratique. Nous voilà loin d'«**un marché conforme à la démocratie**» (pour renverser la formule malheureuse de Mme Merkel) et d'une régulation politique des banques et des marchés.

Jürgen Habermas, pour reformuler les principes de la démocratie à la lumière des changements intervenus dans la société, propose le concept de «**politique délibérative**» : « une « souveraineté populaire » qui s'exprime par de multiples réseaux de communications n'a plus besoins du « corps » d'une nation plus ou moins homogène. Ce dont la démocratie européenne a besoin, c'est avant tout d'une base sociale dans la société civile, d'un espace public pour fonder une culture politique commune».

L'enjeu démocratique, républicain et laïc, est à la fois le cadre de notre vie politique publique en même qu'un projet à activer, nourrir et ajuster en permanence. La culture, soit comme référence, soit comme champ de travail, est conditionnée par la démocratie tout comme elle la conditionne. Entre culture et démocratie, il y a un rapport de réciprocité.

L'enjeu démocratique, notamment en matière culturelle épouse deux logiques et deux axes dont on peut souhaiter la rencontre et une qualité d'interaction : un mouvement descendant, issu des institutions vers la société civile (habitants, dans le cadre de la politique de la Ville, par exemple) ; un mouvement ascendant, issu des populations formant communauté, à partir de leurs compétences, potentiels et capacités d'initiatives.

C'est sans doute dans la **Déclaration d'Arc-et-Senans** (1972) qu'a été formulé pour la première fois, de manière claire et prospective, que "toute politique culturelle a pour objectif fondamental la mise en oeuvre de l'ensemble des moyens capables de développer les possibilités d'expression et d'assurer la liberté de celle-ci. Il s'agit de reconnaître à l'homme le droit d'être auteur de modes de vie et de pratiques sociales qui aient signification. Il y a, en conséquence, lieu de ménager les conditions de la créativité où qu'elles se situent, de reconnaître la diversité culturelle en garantissant l'existence et le développement des milieux les plus faibles".

Certes, il n'appartient pas à la culture de tracer les sorties de la crise et de redynamiser, à elle seule, la démocratie défaillante de l'Union européenne ; mais elle peut y apporter une contribution importante, comme le montrent actuellement, et à des titres divers, les « plate-formes culturelles », des associations comme « Culture et Démocratie ou comme « Marcel Hicter pour la démocratie culturelle », ou encore un réseau entre villes et communes, comme l'Agenda 21 de la culture, sans oublier des projets tels que les Cités interculturelles, « Banlieues d'Europe » ou d'autres encore.

Dans un Edito récent, Sabine de Ville, présidente de « Culture et Démocratie », le définit bien :

«Pour retrouver une légitimité, l'Europe doit opérer un mouvement décisif qui la rende, vite, plus démocratique. Elle doit susciter l'émergence d'une citoyenneté européenne fondée sur des solidarités et des logiques nouvelles. Elle doit construire une nouvelle culture du politique, de l'économique et du social et l'imprimer à tout l'espace européen. Elle doit faire, plus vigoureusement et de manière transversale, le pari de la culture pour reconstituer du sens et du lien et faire de chacun, d'où qu'il vienne, l'inventeur émancipé d'une destinée personnelle, inscrite dans un projet européen profondément repensé».

Cette démocratie culturelle a aujourd'hui, nécessairement, une **dimension interculturelle**. Même si certains de nos chefs de gouvernement européens semblent mettre en cause le «multiculturalisme», il convient de plaider en faveur d'une citoyenneté interculturelle partagée au sein d'un système démocratique capable de combiner unité et diversité. Une telle démocratie multi- ou interculturelle suppose la constitution d'un corps de citoyens actifs jouissant des mêmes droits et des mêmes devoirs et qui partagent le même espace public et un projet démocratique commun dans le respect du droit et des procédures juridiques et politiques. Ces citoyens peuvent par ailleurs présenter des identités et des pratiques culturelles ou religieuses variées de leur choix, soit en privé, soit dans l'espace public. Mais ces choix culturels et identitaires révocables ne doivent pas conditionner leur position dans l'ordre social, économique et politique et doivent s'effectuer dans le respect des choix posés par les autres citoyens (cfr Will Kymlicka ou Marco Martiniello).

Enfin, la démocratie culturelle pose la question des **droits culturels**, tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (et dans le Protocole sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, art. 27) et tels qu'ils sont développés dans la Déclaration de Fribourg.

Pour le Groupe de Fribourg et pour Patrice Meyer-

Bisch, le culturel n'est pas un domaine parmi d'autres. Il a certes sa valeur propre : la circulation des savoirs, des pratiques et des biens « porteurs de valeur, d'identité et de sens ». Mais cette valeur, dont la spécificité est de relier les personnes, leurs activités et leurs institutions par le sens, est un instrument pour l'accès à toutes les capacités humaines, au niveau personnel comme à celui des sociétés dans leurs diversités.

Les libertés, dans leurs dimensions écologiques, économiques, sociales ou politiques se cultivent. Les droits, libertés et responsabilités culturels ont un « effet de levier » sur tout le prisme de la création sociale. Tel est le ferment démocratique.

Chaque droit de l'homme exprime une capacité d'intégration, de liberté et de responsabilité. Au sein de ce faisceau de libertés, les droits culturels protègent les droits et libertés de chacun, seul ou en commun, de vivre son processus d'identification et d'accéder aux ressources culturelles qui lui sont nécessaires. Ces droits relient les capacités des personnes et celles des domaines entre elles : ce sont des « conducteurs de capacités ». Telle est la raison de leur effet de levier sur toute création sociale.

Les personnes et les systèmes sont en boucle : garantir à chacun le droit de participer à la vie culturelle, c'est enrichir les tissus sociaux ; développer la richesse culturelle des systèmes, c'est permettre à chacun de participer à cette vie plus forte et créative.

«Si les droits culturels doivent avoir une place centrale, c'est qu'ils réalisent le lien entre tous les droits de l'homme. La culture est la ressource de notre liberté intérieure. Elle est aussi notre surface d'expression et ressource de notre liberté extérieure par laquelle nous nous lions aux œuvres et à autrui. Une culture est capacité de liens et de travail permanent pour accroître cette capacité, la reconnaître chez les autres et la recevoir d'eux. Elle est un capital, une richesse personnelle et sociale indispensable à tout enrichissement ».

Culture et Développement

Même si les interactions entre culture et développement ne sont pas « nouvelles » (une Association telle que « Culture et Développement » à Grenoble existe depuis maintenant 50 ans), c'est surtout depuis une quinzaine d'années que ces interactions se sont « concrétisées », tant dans les politiques nationales qu'au niveau des organisations internationales en charge de la coopération au développement, telles que le PNUD/UNDP, la Banque Mondiale ou le système des Nations-Unies qui ont adopté, en décembre 2010, une Résolution demandant aux pays de « promouvoir le renforcement des capacités en vue de donner naissance à un secteur culturel et créatif dynamique » et de « soutenir activement les nouveaux marchés locaux de biens et services culturels, et (de) faciliter leur entrée efficace et officielle sur les marchés internationaux ».

Que veut-on dire dans cette interaction entre culture et développement ?

La culture est une **condition du développement**.

C'est dans la culture qu'une société exprime son rapport au monde, son originalité, où elle s'analyse et projette son avenir. C'est le socle sur lequel se fondent l'organisation et le fonctionnement de la société et qui détermine le style et le contenu de son développement économique et social. « La culture est, - comme le disait si bien le président Senghor -, à la fois le début et la fin de tout développement » ;

La culture est un **élément déterminant du développement (et du progrès) social et humain**.

Elle permet d'élargir l'horizon, de donner sens, de contribuer à nourrir la mémoire, de symboliser des notions et des émotions complexes, d'ancrer l'identité et de lier les gens à leur communauté, de transmettre les connaissances et les compétences et d'apprendre, de susciter la réflexion, de critiquer, d'apaiser l'âme ou d'aider à la prise de conscience. Elle permet ainsi non seulement de conserver et de mettre en valeur le patrimoine –

identités, langues, coutumes, religions – et de conforter la cohésion sociale, mais aussi de créer de nouveaux liens sociaux et de nouvelles solidarités. Ce qui souligne le rôle de la culture comme facteur identitaire, comme facteur de mise en valeur du capital social et culturel des communautés, comme facteur d'empowerment et de développement des capacités (Amartya Sen), comme facteur aussi de cohésion sociale et de création de nouvelles solidarités, comme facteur, enfin, de citoyenneté et de gouvernance démocratiques ;

La culture est une **ressource économique importante**, en termes de PIB et d'emplois.

La société du savoir et l'économie créative permettent aux pays en développement de mettre en valeur leur richesse patrimoniale et artisanale et leur énorme potentiel culturel et créatif. **Les industries culturelles créatives, le patrimoine naturel et culturel, l'artisanat et le tourisme** peuvent devenir des gisements importants de développement économique et de création d'emplois, comme le montrent, p.ex., les Rapports de la CNUCED sur l'économie créative (2008 et 2010).

Alors que l'UE avait développé, dès 2006, un programme «investir dans les ressources humaines», avait adopté en novembre 2007 un «Agenda européen de la Culture à l'ère de la mondialisation», qui voit la culture comme investissement social, économique et politique, avait, enfin, organisé en avril 2009 un grand Colloque à Bruxelles sur « culture et création, facteurs de développement », insistant sur la nécessité, d'une part, de développer le secteur culturel et, d'autre part, de prendre en compte la dimension culturelle dans les autres politiques sectorielles, dans une approche transversale du développement, l'UE, dans son nouveau programme «*Agenda for Change*», ne parle pas de culture, alors que le programme «*Creative Europe*» insiste beaucoup sur les dimensions économique et commerciale de la culture, en négligeant largement son impact sur le développement et sur le social (citoyenneté et gouvernance) ;

La culture, 4e pilier du développement durable

L'idée de considérer la culture comme 4e pilier du développement durable (à côté des piliers environnemental, social et économique) a été développée dans les années 2000 par l'Australien Jon Hawkes, et reprise ensuite, notamment par l'UNESCO, par l'Organisation Internationale de la Francophonie et par l'Agenda 21 de la Culture.

Selon cette théorie, la diversité culturelle, la valorisation des pratiques artistiques et culturelles, la création et l'innovation culturelles, toutes les richesses immatérielles qu'on peut considérer comme essentielles à la construction de l'humain – en tant qu'outils de connaissance et de relation – sont au cœur du développement durable qui devrait mettre l'économie au service du développement social et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, tout en économisant au maximum les ressources naturelles de la biosphère que nous savons limitées.

C'est la culture et le capital social qui permettent de promouvoir le développement des capacités des individus et des groupes et leur participation active à la vie de la société. C'est la culture, en enrichissant le capital social, qui permet de vraiment valoriser les autres ressources pour le développement.

L'interaction entre culture et développement durable nous amène à un changement paradigmatique (cfr Jean-Michel Lucas) :

- Elle se fonde sur les **droits culturels** et sur **l'égalité de dignité de toutes les personnes**;
- Il ne s'agit donc plus seulement de protéger l'environnement, de favoriser l'économie et d'être attentif aux situations sociales, mais aussi de vérifier que les personnes peuvent mieux exprimer leur humanité grâce aux actions entreprises;
- L'économie de la culture n'est plus seulement une gestion de la rareté des ressources dans un monde de produits et ressources culturels, mais la «gestion» collective de ces relations de personnes à personnes qu'exigent les droits culturels;
- Les notions de «progrès» et de «croissance»

doivent être repensées assez radicalement, afin de permettre un passage d'une société du «plus-avoir» à une communauté/civilisation du «mieux-être» ;

Education à la citoyenneté démocratique

Cela reste, malgré tous les efforts déjà faits, tant au niveau du Conseil de l'Europe que de l'Union européenne, l'un des grands enjeux européens. La démocratie est un système politique fragile, fugace. L'éducation à la démocratie et à la citoyenneté constitue un facteur d'intégration et d'égalité entre les individus. Une telle éducation doit combiner des approches qualifiées de disciplinaire et de transversale (cfr le schéma en annexe), sans omettre la dimension «projet», qui ancrera cette démarche dans le concret. Dans ce sens, notre société de la connaissance doit devenir, toujours plus, une société de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie.

L'organisation démocratique nous invite à être des résistants de notre temps, et à bâtir ensemble, enrichis par nos différences. Comme le souligne Dominique Schnapper : « *quel que soit le concept utilisé, il s'agit de rappeler que l'homme est susceptible d'apprendre à connaître et à respecter les pratiques de la vie publique et même plus précisément, à intérioriser l'idée qu'il existe un domaine public* ».

3. Quelques questionnements autour d'une nouvelle interaction entre culture et citoyenneté

Depuis le Traité de Maastricht qui demandait de prendre en considération la dimension culturelle dans toutes les politiques de l'Union et, surtout, depuis l'Agenda culturel de 2007 qui précisait la prise en considération de la culture dans l'économie, dans le social et dans les relations internationales (y compris la coopération au

développement), l'Union européenne a fait des avancées considérables.

Mais des interrogations demeurent :

- dans la «Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive», fondée sur l'économie de la connaissance, la composante culturelle s'impose, inextricablement mêlée aux enjeux économiques, sociaux et politiques. Le fait aussi que *Creative Europe* renforce les capacités des opérateurs culturels à travailler de façon transnationale, à internationaliser leurs carrières, à trouver de nouveaux publics et à accéder plus facilement aux crédits bancaires est incontestablement une bonne chose, tout comme l'est la mise en évidence de la question fondamentale de la compétitivité des secteurs culturels et créatifs.

Mais ce pari sur la culture et la création n'est-il pas ambigu, puisqu'il mêle arts, création, industries créatives, compétitivité, croissance économique ? La rationalité économique de l'Europe ne risque-t-elle pas de l'emporter, une nouvelle fois, sur les fondements (et le projet) culturels de l'Union ?

L'UE n'est-elle pas allée trop loin dans ce sens, en concentrant ses programmes culturels sur les industries culturelles et en négligeant les dimensions éducative et de citoyenneté de la culture ?

En agissant ainsi, *Creative Europe* ne reconnaît plus le rôle que joue la culture dans l'éducation et dans le développement des compétences, ni dans l'inclusion sociale, ni dans la promotion d'une citoyenneté active.

Ne faudrait-il pas viser, aussi, le développement des capacités des identités culturelles à vivre ensemble, en organisant les confrontations entre les cultures pour parvenir à plus de reconnaissance réciproque, plus de respect pour soi et plus de respect pour les autres ?

Que vont devenir ces «petits» projets culturels européens, insérés dans les tissus urbains et sociaux, avec leurs pratiques où la créativité tient

un rôle central, où l'expression de chacun constitue l'expérience d'une démocratie en acte, où la culture est en partage et non en consommation ? Est-ce que ce n'est pas là la vraie Europe créative ?

Jean-Michel Lucas propose dès lors une entrée culturelle universelle plutôt qu'une entrée par le secteur créatif : la culture comme « humanité » ne refuse pas la culture créative rentabilisable, mais elle exige que l'enjeu économique (la croissance) ne contredise pas l'enjeu culturel (l'égal respect de la dignité des personnes dans leurs identités) ;

- l'UE, dans *Agenda for Change*, n'a-t-elle pas trop occulté la dimension culturelle du développement, qu'elle avait pourtant largement remise au centre du développement par le Colloque de 2009 ? La culture redeviendrait-elle une « non-priorité » dans les programmes de coopération au développement de l'UE ?

Est-ce que, tant pour le secteur culturel que pour la coopération au développement, le principe de la cohérence des politiques est suffisamment développé, tout comme le principe d'une « bonne gouvernance » ?

Une chose est de pousser plus loin la dimension culturelle dans les politiques d'économie, du social, de l'éducation et de la formation, des relations internationales et de coopération au développement. Une autre chose est d'affirmer clairement le rôle que les arts et la culture, les artistes et les acteurs culturels, peuvent et doivent jouer dans la construction européenne. Ici, un texte fort, p.ex. autour des droits culturels ou autour de la « force » de la culture dans nos sociétés, fait toujours défaut, tout comme une réflexion approfondie sur ce que pourrait être une politique culturelle au niveau européen, tant dans ses contenus (p.ex. se concentrer sur ce que l'Europe peut faire mieux que les Etats, les régions ou les villes) que dans ses partenaires (ne conviendrait-il pas, en termes de gouvernance, de mieux définir les rôles de la Commission, du Conseil européen, du Parlement, du Conseil Economique et Social, du Comité des Régions,

ainsi que de la société civile ?).

Différentes présidences ont fait des avancées dans ce domaine, sans qu'une ligne cohérente et prospective se fasse jour. D'autres réflexions intéressantes se sont fait jour au sein du Conseil de l'Europe, des plate-formes, ou de réseaux culturels (cfr, p.ex., le texte intéressant de l'ENCACT) ;

Malgré les lourdeurs des procédures européennes, les attentes du secteur culturel vis-à-vis de l'Union restent importantes :

- il semble urgent, pour l'UE, de s'interroger sur les finalités de la construction européenne. De nombreuses réflexions – tant au niveau international que dans les différents pays européens –, autour du développement durable et de nouveaux indicateurs du bien-être, nous montrent que l'orientation néolibérale de l'Europe et son culte de la croissance à tout prix et de la compétitivité, ne constituent sans doute pas « la fin de l'histoire » et qu'il est temps de remettre la personne humaine, avec sa dignité et sa créativité culturelle, au cœur des finalités économiques et d'orienter l'activité économique vers la satisfaction des besoins vitaux, y compris culturels, de chaque femme, de chaque homme. L'économie, contrairement à ce que semblent croire les banquiers, ne doit pas être au service d'un accroissement maximal des profits. Elle doit tendre à créer des emplois pour permettre à chacun de déployer ses capacités à être créatif, à contribuer au bien commun de la société et au bien-être de tous.

Ce qu'il faudrait, au fond, c'est de développer une nouvelle « praxéologie » (Paul Valadier) : une pratique qui ne renonce pas à l'éthique et qui pourrait mener vers un universel concret et pluriel, associé au bien commun, but ultime de la démocratie ;

- pour le secteur culturel proprement dit, où l'on s'attend à des impulsions structurantes de la part de l'UE, concernant, notamment, les espaces internationaux et multiculturels à développer, les réseaux à soutenir, les financements européens à assurer et les réglementations à améliorer pour

permettre une meilleure sauvegarde des droits d'auteurs et pour faciliter l'échange des personnes, des idées et des œuvres culturelles ;

- ne faudrait-il pas davantage intégrer les artistes et les acteurs culturels dans les «avantages» du marché commun et de la «communauté» européenne ?
- ne faudrait-il pas davantage être à l'écoute des artistes et des acteurs culturels, même si leur discours va souvent à l'encontre de l' «idéologie néo-libérale» et «productiviste» de l'Union européenne ?
- ne faudrait-il pas davantage écouter cette culture de l'indignation et de la résistance, pour éviter toute forme d'aliénation de l'homme par l'homme : comprendre le monde qui nous entoure, l'interroger sans cesse et le remettre en question pour l'améliorer ; d'où le devoir de résister à la facilité du discours unilatéral et aux idées toutes faites (comme celle qui prétend qu'il n'y a pas d'alternative aux régimes d'austérité que nous imposent, sans nous consulter, nos dirigeants).

La crise financière et économique l'a clairement montré : l'Union européenne est en déficit de démocratie. Ne faudrait-il pas que nous inventions ensemble, Union, Etats membres, Parlement(s) et sociétés civiles, d'autres formes de participation démocratique et de citoyenneté pour mieux impliquer le plus de monde possible dans la construction d'une Europe plus solidaire et plus orientée sur le bien-être commun ? Un tel «projet» devrait se faire à la croisée de l'éthique juridique (droits de l'homme et droits culturels), de l'anthropologie culturelle, de la philosophie politique et de la réflexion économique.

Il est évident que la citoyenneté n'est pas seulement une question juridique, mais aussi culturelle. Et qu'elle n'est pas seulement une question des textes et de programmes, mais aussi de procédures à suivre et à respecter.

Des expériences comme G1000 ou le

développement, un peu partout en Europe, d'une économie sociale et solidaire, nous montrent que nous ne sommes pas «sans alternative» («alternativlos», autre expression chère à Mme Merkel.

4. Ressources bibliographiques

Aurenche Guy/Deltombe Christophe/Madignier Pierre-Yves/Peugeot Patrick/Soulage François : *nous pouvons (vraiment) vivre ensemble*, Editions de l'Atelier/Editions ouvrières 2012

Avgeri Parthenia/Guillobez Thomas/Jagodnik Edouard : *citoyenneté démocratique et droits de l'homme. Culture et citoyenneté européennes*, Foucher 2006

Badie Bertrand/Perrineau Pascal (sous la direction de) : *le citoyen*, Presses de Sciences Po 2000

Broquet Hervé : *les nouveaux défis du « vivre-ensemble »*. *Citoyennetés, cultures et démocratie*, Couleur Livres 2007

Constant Fred : *la citoyenneté*, Monchrestien 1998

Habermas Jürgen : *Theorie des kommunikativen Handelns*, Frankfurt am Main 1981

Hawkes Jon (for the Cultural Development Network) : *The Fourth Pillar of Sustainability. Culture's essential rôle in public planning*, Common Ground P/L, Melbourne 2001

Hessel Stéphane : *indignez-vous !*, Indigène 2010

Jackson Tim : *Prosperity without Growth. Economics for a Finite Planet*, Earthscan/Routledge 2009

Kymlicka Will : *Multinational Citizenship : a Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford University Press 1995

Le Pors Anicet : *la citoyenneté*, PUF 1999

Lucas Jean-Michel (Doc Kasimir Bisou) : *culture et développement durable. Il est temps d'organiser la palabre...*, IRMA 2012

Martiniello Marco : *la démocratie multiculturelle. Citoyenneté, diversité, justice sociale*, Presses de Sciences Po 2011

Meyer-Bisch Patrice/Bidault Mylène : *déclarer les droits culturels. Commentaire de la Déclaration de Fribourg*, Bruylant/Schulthess 2010

Meyer-Bisch Patrice : *le droit de participer à la vie culturelle, premier facteur de liberté et d'inclusion sociale. Présentation lors du colloque « la contribution de la culture à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »*, Bruxelles, octobre 2010

Nussbaum Martha : *Creating Capabilities. The Human Development Approach*, The Belknap Press, Harvard University Press 2011

eadem : *Not for Profit. Why Democracy needs the Humanities*, Princeton University Press 2010

Schnapper Dominique (en collaboration avec Bachelier Christian) : *qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Gallimard 2000

eadem : *de la citoyenneté nationale à la citoyenneté européenne*, in : *La citoyenneté européenne*, la Revue de la CFDT n. 21, juin-juillet 1999

eadem : *la communauté des citoyens*, Gallimard 1994

Van Middelaar Luuk : *le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement*, Gallimard 2012

Viveret Patrick : *la cause humaine. Du bon usage de la fin d'un monde*, Les Liens qui Libèrent 2012

Wihtol de Wenden Catherine : *la citoyenneté européenne*, Presses de Sciences Po 1997

Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation, *Union européenne* 2007

Agenda 21 de la Culture, *Barcelone* 2004. Voir aussi : *La Culture, le 4e pilier du développement durable. Document d'orientation politique (United Cities and Local Governments, Mexico, 2010)*

Déclaration d'Arc-et-Senans (*Colloque sur la Prospective du Développement Culturel*, 1972)

Déclaration de Fribourg *sur les droits culturels*
(2007)

ETUDES janvier 2012 : *démocratie et citoyenneté*,
avec des articles d'Abdelwahab Meddeb, Jacques
Semelin, Pierre de Charentenay, Olivier Galland,
Frédéric Sarter, Jean-Philippe Pierron, Christoph
Theobald

Le Monde Diplomatique : *supplément Démocratie*,
septembre 2012

Team Culture : *Manifesto « Turn to Culture »*, Danish
Presidency of the European Union, June 2012. *The*
interrogation of this Manifesto is : « What can art and
culture do in time of crisis ? ». *Three answers are*
proposed : Learning through Culture. Cultural
coopération and Inspiration ; Creative
Empowerment. Citizenship and Democratic
Involvement ; Creative Industries and Cultural
Innovation

UNCTAD/CNUCED : *Report on Creative Economy*
(2008;2010)

UNESCO : *Déclaration universelle sur la diversité*
culturelle (2001)

UNESCO : *Convention sur la protection et la*
promotion de la diversité des expressions culturelles
(2005)